



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques  
PLG/LD/MJ  
Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 135

#### OBJET : ANIMATIONS ESTIVALES – Lomener

Jeudi 3 ; samedi 5 et dimanche 6 août 2023

Circulation et stationnement réglementés

LE MAIRE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

**Vu** le Code de la Voirie routière.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

**Considérant** la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

### ARRETE

**Article 1 :** A l'occasion du rangement des animations estivales s'étant déroulées sur le port de Lomener les 3; 5 et 6 août 2023, la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours, service, livraison et riverains, seront réglementés en fonction de la signalisation en place selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit – du mardi 8 août 2023 – 22h00 au mercredi 9 août 2023 – 17h00.

- 2 rue du Pérello ;
- place Gustave Le Floch ;
- placette située rue de Beg Er Vir ;

### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Circulation interdite – le mercredi 9 août 2023 de 6h00 à 17h00.

- Rue du Grazu, dans sa partie comprise entre le n°1 et le n°7, et place Gustave Le Floch

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **07 AOUT 2023**

Claude ORVOINE

Adjoint au maire  
aux espaces publics et  
aux mobilités

## Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

## Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex